

Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Comité de suivi 10 juillet au 24 juillet 2023

Critères de sélection

En complément des principes directeurs, l'Autorité de gestion a établi des critères de sélection et des procédures qui sont non discriminatoires et transparents, assurent l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et tiennent compte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, du principe de développement durable et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement. Ces critères permettent de sélectionner les opérations du Programme Régional Nouvelle-Aquitaine 2021-2027. Ces nouveaux critères s'appliquent aux futures opérations programmées.

Les modifications concernent l'axe 1 et l'objectif spécifique 1.3 « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs » :

Critères en vigueur	Nouveaux critères présentés au Comité de suivi
Le seuil minimum d'intervention FEDER est fixé à 100 000 € pour cet objectif spécifique.	Le seuil minimum d'intervention FEDER est fixé à 100 000 € pour cet objectif spécifique. De plus, pour les investissements portés par les entreprises du secteur touristique, trois critères supplémentaires : <ul style="list-style-type: none">- Un coût total éligible minimum fixé à 1 000 000 € HT/TTC,- Une aide FEDER plafonnée à 400 000 € par projet,- Un même projet ne pourra être accompagné qu'une seule fois pendant la période du programme régional 2021-2027.